



ARRETE n°2115/2025

PORTANT SUSPENSION TEMPORAIRE DE L'INTERDICTION DE CIRCULER INSTITUÉE PAR L'ARRÊTÉ N°1612 DU 24 JUIN 2021, POUR LA PÉRIODE DU 17 AU 24 AVRIL 2025

Le Maire de la Commune de Châtenois

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire,
- Vu le Code de la route,
- Vu l'arrêté municipal n°1612 en date du 24 juin 2021 interdisant la circulation sur le Vieux chemin de Châtenois entre 09h et 17h,
- **Considérant** la nécessité d'assurer la sécurité et la continuité de la circulation suite à des travaux de voirie prévus à l'intersection de la rue du Neuerweg et le Vieux chemin de Sélestat,
- **Considérant** qu'une déviation par le Vieux chemin de Châtenois est indispensable pour permettre l'accès à Sélestat durant cette période,
- **Considérant** qu'il convient de suspendre temporairement l'interdiction de circulation en vigueur,

ARRÊTE :

Article 1 – Suspension temporaire de l'interdiction de circuler

L'interdiction de circuler entre 09h et 17h, instaurée par l'arrêté municipal n°1612 du 24 juin 2021 sur le Vieux chemin de Châtenois, est **suspendue temporairement du 17 avril au 24 avril 2025 inclus**.

Article 2 – Mise en place d'une déviation

Pendant cette période, le Vieux chemin de Châtenois servira de voie de déviation afin de permettre aux usagers d'accéder à Sélestat, en contournant la zone de travaux située sur le Vieux chemin de Sélestat.

Article 3 – Signalisation

La signalisation temporaire conforme à la réglementation sera installée et maintenue par l'entreprise chargée des travaux pendant toute la durée de la déviation. Les panneaux d'interdiction seront temporairement masqués par l'entreprise Vogel.

Article 4 : Tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon les usages locaux et dont ampliation est transmise à :

- ☐ Monsieur le Sous-Préfet de Sélestat-Erstein
- ☐ Monsieur le Chef de la Police Municipale Pluricommunale
- ☐ Monsieur le Commandant de la communauté de Brigades de Sélestat-Châtenois-Villé
- ☐ Service Départemental d'Incendie et de Secours
- ☐ SMICTOM du Centre Alsace

Châtenois, le 10 avril 2025

Le Maire,



Luc ADONETH

Pour information :

- ☐ **Entreprise VOGEL TP SAS** (schaeffer.christian@vogeltp.com)
- ☐ Mme la Responsable des services techniques
- ☐ Transport ELSA (vsuhr@l-k.fr)
- ☐ Commune de Sélestat (laurent.guignier@ville-selestat.fr)